

INTRODUCTION

Il y a près de cinquante ans les C.I.A.M. ont mis au point une déclaration fondamentale sur la philosophie et les principes de planification des établissements humains, déclaration connue plus tard sous le nom de Charte d'Athènes. Beaucoup de ces principes initiaux restent aussi valables aujourd'hui qu'ils étaient nouveaux il y a un demi-siècle.

Récemment, cependant, l'accélération de l'urbanisation spontanée à travers le monde a obligé les professionnels et les gouvernements à se référer de nouveau à ces principes, et à les mettre en application pour le bien des citoyens de tous les pays.

La Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (HABITAT), en 1976, a donné naissance à la Déclaration de Vancouver qui précisait avec vigueur les Droits de l'Homme et ses besoins au sein de l'environnement humain. L'année précédente, lors de leur rencontre de Kazimierz, Pologne, les Groupes de Travail de l'UIA ont mis au point la Charte Internationale de l'Habitat.

En 1977, sur l'initiative de l'Université Nationale Federico Villarreal du Pérou, un groupe international d'architectes, urbanistes et enseignants a élaboré la "Charte de Machu Picchu", une synthèse de principes philosophiques dont le but est de servir de guide à l'urbanisation et d'intégrer de nouveaux facteurs économiques et sociaux aux idées exprimées dans la Charte d'Athènes.

Le XIII^e Congrès Mondial de l'Union Internationale des Architectes (UIA) a formulé la Déclaration de Mexico, inspirée par l'intérêt universel pour la qualité de la vie dans les zones de forte croissance urbaine.

Consciente de son rôle de guide et désireuse de donner un fondement philosophique aux activités architecturales concernées par la qualité de la vie dans les établissements humains, l'UIA, à l'occasion de son XIV^e Congrès Mondial, Varsovie 1981, adopte la Déclaration des Architectes du Monde ci-après.

Cette Déclaration est promulguée à Varsovie, cité cruellement détruite pendant la Deuxième Guerre Mondiale, qui se dresse aujourd'hui comme le symbole des aspirations et de la dignité humaines. La reconstruction de Varsovie et la restauration de son patrimoine historique servent d'exemple aux architectes et aux peuples de toutes les nations dans leur quête de progrès et d'épanouissement dans leur environnement urbain.

I. DROITS ET BESOINS DES PEUPLES

L'amélioration de la qualité de la vie pour tous devrait être le but principal de tout programme concernant les établissements humains. Si ces programmes doivent satisfaire des besoins élémentaires de nourriture, logement, eau potable, emploi, santé, éducation, formation et sécurité, sans discrimination de race, de couleur, de langue, de religion, d'idéologie et d'origine nationale et sociale, ils doivent aussi se réaliser dans la liberté, la dignité, l'égalité et la justice sociale.

1. Chaque individu a des besoins biologiques, économiques, sociaux et spirituels. Des logements décentes, fiables et équipés sanitaires, supplèent à une partie de ces besoins.
2. En plus d'un abri, chaque être humain a aussi besoin :
 - de la paix et de la sécurité,
 - d'un emploi satisfaisant,
 - d'une possibilité de développement intellectuel,
 - de statut social,
 - d'épanouissement personnel,
 - de satisfactions esthétiques et émotionnelles.
3. Les besoins spirituels et physiques des êtres humains sont également importants et doivent être satisfaits simultanément dans les programmes d'établissements humains.
4. Chaque société a besoin d'une identité et d'assurer la continuité de sa culture indigène.

POUR LES DEUX TIERS DE LA POPULATION MONDIALE, CES BESOINS NE SONT PAS ENCORE SATISFAITS. C'EST AUX ARCHITECTES ET URBANISTES D'ASSUMER LEUR RESPONSABILITE EN REpondant A CES BESOINS . CHAQUE FOIS QU'ILS DONNENT FORME A UN NOUVEL ENVIRONNEMENT.

II. IMPORTANCE ET NATURE DU DEFI POSE PAR LE MONDE CONTEMPORAIN

" Une crise mondiale survient qui affecte les pays industrialisés ainsi que les pays en développement : une crise de l'environnement humain. Les signes de cette crise sont apparents depuis longtemps, notamment la croissance démographique explosive, la mauvaise adaptation d'une technologie puissante et efficace aux exigences de l'environnement, la détérioration des terres agricoles, l'extension non planifiée des zones urbaines, le manque d'espaces disponibles et le danger croissant d'extinction de plusieurs formes de vie animale et végétale. Il est de plus en plus clair que si ces tendances actuelles se confirment, l'avenir de la vie terrestre pourrait être menacé. "

U-Thant

1. Depuis la Deuxième Guerre Mondiale, la population mondiale a doublé, provoquant de graves déséquilibres dans l'énergie, l'approvisionnement en nourriture et les systèmes écologiques. Etant donné que le taux de croissance des villes a de loin dépassé l'augmentation naturelle de la population, la dégradation des milieux urbains a été particulièrement importante, causant une pénurie de logements, une dégradation des services publics et des transports, et un déclin général de la qualité de la vie.
2. Les tendances actuelles de la croissance de la population mondiale indiquent que le nombre d'êtres humains doublera en vingt cinq ans, créant ainsi une demande plus que doublée en nourriture, en abris et en services nécessaires à la vie et à la dignité humaines, qui sont déjà insuffisants dans de nombreuses régions.
3. De plus en plus d'individus s'intègrent à la civilisation moderne. Leurs besoins et leurs aspirations augmentent. La mise au point de technologies nouvelles, la fabrication en série et les mass-médias connaissent une croissance continue. Le caractère spontané de ces processus rend difficile les prévisions, crée des problèmes imprévus et a souvent des conséquences désastreuses, menaçant l'équilibre entre l'environnement naturel, l'environnement bâti et les héritages culturels.
4. Il existe des différenciations profondes dans le monde contemporain. Le niveau et les conditions de vie des populations ne sont pas les mêmes. Les hommes habitent diverses régions géographiques qui ont des climats et des systèmes socio-économiques différents. De culture et d'habitudes différentes, ils utilisent des échelles de valeur de nature différente. C'est pourquoi leur mode de développement, logiquement, devrait être différent. La planification des établissements humains doit chercher à améliorer la qualité de la vie en tenant compte des besoins sociaux et des cultures indigènes des populations concernées. Ainsi, l'échange des expériences entre divers pays et régions géographiques ne doit pas être perçu comme le simple transfert de solutions toutes faites mais comme un moyen de stimuler l'imagination locale.
5. Les conditions de vie, dans les établissements humains, sont inacceptables dans la plupart des cas, particulièrement dans les pays en développement et, si des mesures concrètes et positives ne sont pas prises au niveau national et international, ces conditions ne peuvent que s'aggraver du fait :

.../...

- 5.1 d'une croissance économique déséquilibrée qui se manifeste par une large disparité de richesses entre les pays et entre les individus ;
 - 5.2 de la dégradation sociale, économique et écologique, qui se traduit au niveau national et international par les inégalités dans les conditions de vie, la ségrégation sociale, la discrimination raciale, un chômage aigu, l'analphabétisme, la maladie et la pauvreté, l'écroulement des rapports sociaux et des valeurs culturelles traditionnelles, et la détérioration croissante des ressources vitales en air, en eau et en sols ;
 - 5.3 de la migration involontaire, pour motifs politiques ou économiques, et aussi de déplacement ou d'expulsion de populations hors de leur pays d'origine.
6. Les problèmes de fonctionnement principaux dont souffrent les établissements humains à travers le monde sont :
- 6.1 l'urbanisation non contrôlée et ses conséquences, notamment le surpeuplement, les tensions psychologiques, la pollution et la détérioration de l'environnement ;
 - 6.2 le retard du monde rural, qui impose un niveau de vie très bas à la majorité des êtres humains ;
 - 6.3 le chômage persistant dans les grands centres urbains et le vieillissement simultané des populations rurales.
7. On peut noter trois phénomènes caractéristiques contradictoires dans le développement contemporain des villes :
- 7.1 le premier : afflux massif de la population rurale provoquant une croissance incontrôlée des bidonvilles, sans services publics et sans infrastructure urbaine, est commun aux villes des régions en développement. La plupart des autorités responsables de la planification urbaine n'ont pas, actuellement, les moyens de faire face à ce phénomène.
 - 7.2 le deuxième phénomène se traduit par une "uniformité des logements" résultant de la construction à grande échelle d'immeubles d'appartements. Une unité fonctionnelle et formelle découle de la technologie de production en série. Même si l'existence et le nombre de ces logements correspondent en partie à des besoins croissants, l'échelle inhumaine de ce nouvel environnement ne réussit pas à satisfaire les aspirations et besoins sociaux et culturels en ne laissant aucune place à l'individualité et à l'expression personnelle. Le citoyen est incapable de s'identifier à son environnement immédiat, ou même à sa ville.
 - 7.3 un troisième phénomène caractéristique des sociétés industrialisées, est l'exode, accentué par l'automobile, des membres les plus riches de la communauté, du centre de la ville vers la banlieue. Les nouveaux venus et ceux qui restent dans le centre-ville n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour faire fonctionner la structure urbaine résiduelle et les services publics.
8. Les besoins en abris, en infrastructure et en services dépassent presque toujours les possibilités des sociétés concernées. Pour cette raison, dans le

monde entier, mais surtout dans les pays en développement, les habitants ont traditionnellement résolu par eux-mêmes leurs problèmes de logements et de services élémentaires, et il est probable qu'ils continueront de le faire. Ces efforts devraient être considérés comme le complément logique des structures et des programmes de logement mis en place par les gouvernements.

9. Un des plus graves problèmes actuellement dans de nombreux pays est la contamination croissante de l'environnement qui atteint maintenant, comme jamais auparavant, un point potentiellement catastrophique. Ceci est une conséquence directe d'une urbanisation explosive et de l'exploitation excessive des ressources naturelles. Les habitants des régions urbanisées dans le monde sont de plus en plus assujettis à un environnement incompatible avec les nouveaux concepts et les normes de santé et de bien-être humains.
10. L'absence de coordination générale entre la planification économique à grande échelle et la planification pour le développement urbain a provoqué le gaspillage des ressources rares et a réduit leur efficacité respective. Les zones urbaines sont trop souvent le reflet des effets secondaires néfastes dus à des décisions fondées sur des stratégies économiques vagues et abstraites. Les décisions économiques au niveau national et régional prennent rarement en considération les priorités urbaines et les solutions à apporter aux problèmes urbains. Elles ignorent aussi les liens fonctionnels qui existent entre les stratégies économiques et la planification urbaine. En conséquence, les avantages potentiels d'un urbanisme et d'une architecture systématiques ne profitent pas à la grande majorité des usagers.
11. Les établissements humains actuels sont le résultat d'une longue succession d'idées, de décisions et d'investissements matériels. Il est donc impossible d'opérer des modifications radicales du jour au lendemain. Cependant l'accroissement de la population et les changements rapides dans l'emplacement des activités humaines se succèdent à un tel rythme que, avant la fin de ce siècle, il sera nécessaire de "construire un autre monde sur le monde actuel". Si elle est orientée correctement, cette tâche formidable pourrait mobiliser des ressources non exploitées et devenir une occasion unique de modifier notre cadre bâti ; tel est le défi que doivent relever les stratégies pour les établissements humains.
12. Les établissements humains doivent être considérés comme l'outil et l'objet du développement. Les objectifs de mise en place d'établissements sont inséparables de ceux de tous les secteurs de la vie économique et sociale. Les solutions aux problèmes des établissements humains doivent donc être conçues comme parties intégrantes du processus de développement des nations et de la communauté internationale.

UNE NOUVELLE PRISE DE CONSCIENCE DU FUTUR DOIT INSPIRER LE MODE DE RAISONNEMENT, LA PLANIFICATION ET L'ACTION, CAR, JAMAIS AUPARAVANT, L'AVENIR DU GENRE HUMAIN N'A ÉTÉ AUSSI DÉTERMINÉ ET MENACÉ PAR LES DÉCISIONS PRISES AUJOURD'HUI.

III. LA RESPONSABILITE DES ARCHITECTES ET DES URBANISTES

L'architecture est un art complexe et la science de créer un cadre pour la vie humaine. L'architecte est responsable de l'intégration des éléments existants et nouveaux, qu'ils soient naturels ou créés par l'homme. Il est responsable de la qualité esthétique de la ville et de la conception des espaces en harmonie avec l'échelle humaine. Il devrait protéger et développer le patrimoine d'une société pour laquelle il crée de nouvelles formes et assurer la continuité du développement culturel. Cette approche va au-delà de la pratique traditionnelle de la profession et d'une responsabilité de l'architecte qui se borne exclusivement à son oeuvre. Ceci constitue un nouveau champ d'intervention pour les professionnels du design.

1. L'objectif commun des planificateurs économiques, des planificateurs urbains, des urbanistes et des architectes doit être de déchiffrer ces besoins humains et de les satisfaire. Le processus de "design" doit se traduire par la création de services urbains, d'équipements et de formes adaptés aux besoins de l'homme dans le contexte culturel et dans la limite des ressources disponibles. Pour atteindre ces buts, l'architecture et la planification doivent être fondées sur un échange systématique et continu, et sur une collaboration entre les professions du design et les disciplines scientifiques connexes, les usagers, les communautés et les instances politiques. A chaque étape ou niveau du développement de la société, l'équilibre entre les moyens techniques disponibles, l'économie et les valeurs existantes, aussi bien que celles qui se font jour dans la culture humaine, doit être recherché.
2. Le monde actuel est caractérisé par des systèmes sociaux-politiques et économiques différents. Ceux-ci offrent des possibilités variées pour le développement planifié mais peuvent imposer quelques limitations à l'expression d'un design universel et aux actions de développement. Il est de la responsabilité des professionnels du design d'utiliser, dans chaque système, les outils convenables et les moyens les plus efficaces pour sauvegarder les intérêts sociaux de la communauté en développement et d'améliorer l'environnement construit par l'homme.
3. La planification doit refléter, par ce processus d'urbanisation, l'unité dynamique essentielle entre la ville et son environnement régional, et établir des relations fonctionnelles entre les différents éléments de la structure urbaine (quartiers, arrondissements, îlots).
4. Il est de la responsabilité des architectes et des planificateurs de reconnaître que les relations humaines et la communication sont des données essentielles de l'existence de la ville. En conséquence, les établissements humains doivent être conçus pour favoriser un cadre de vie dans lequel l'identité des individus, des familles et des sociétés est préservée et qui permette, en même temps qu'une protection de la vie privée, susciter les échanges ainsi que la participation du public aux processus de décision.
5. La diversité dans les établissements humains reflétant les valeurs culturelles et esthétiques doit être respectée et stimulée. Les lieux historiques, religieux et archéologiques importants ainsi que les zones naturelles

de grand intérêt, doivent être protégés pour la postérité. Les valeurs fondamentales pour définir un caractère soit communautaire, soit national doivent aussi être protégées.

6. L'habitat ne doit plus être considéré sous un aspect utilitaire, mais comme un outil puissant de développement social. Le design du logement doit être évolutif pour permettre une adaptation facile aux variations sociales et encourager la créativité des usagers dans la conception et, le cas échéant, dans la construction. Il est urgent de développer la construction à faible coût et de la mettre à la disposition de la population qui en a besoin.
7. La planification, l'architecture et le design ne doivent pas envisager la ville comme une série de parties constituantes mais doivent tenter de créer un environnement intégré et multi-fonctionnel. Le nouveau concept d'urbanisation vise à une continuité de l'environnement construit, qui implique que chaque nouveau bâtiment n'est plus un objet isolé mais l'élément d'un tout, qui exige un dialogue avec d'autres éléments pour parfaire sa propre image. A présent, ces préoccupations portent davantage sur le contenu que sur l'enveloppe. Il est plus important de préserver la continuité du tissu urbain plutôt que de rechercher la beauté et la sophistication dans un bâtiment isolé.
8. La planification des établissements humains doit éviter les dangers identifiés qui pourraient conduire à un risque accru de catastrophes naturelles. Dans le cas de la reconstruction faisant suite à des catastrophes naturelles ou provoquées, la planification devrait être l'occasion d'améliorer la qualité de l'ensemble des établissements dans l'organisation fonctionnelle et spatiale de l'environnement.
9. Les politiques futures de planification des transports et des infrastructures devraient subordonner l'usage privé de l'automobile au développement d'un système de transports publics. Les transports et les communications devraient satisfaire les besoins de la majorité de la population, pour assurer la distribution des activités en favorisant le transport de masse et en réduisant les encombrements et la pollution produits par les véhicules automobiles. Les coûts et avantages sociaux des systèmes de transport possibles devraient être dûment considérés lors de la planification de la croissance future des villes.

A CHAQUE ETAPE OU NIVEAU DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TECHNIQUE DE LA SOCIETE, IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'ARCHITECTE DE REFLETER LES VALEURS CULTURELLES HUMAINES. SA RESPONSABILITE DOIT S'ETENDRE A L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL IL AGIT ET IL DOIT S'ASSURER QUE SON OEUVRE CONTRIBUERA D'UNE FACON IMPORTANTE A L'HARMONIE DE L'ENVIRONNEMENT.

IV. LA STRATEGIE

Chaque société, chaque nation et l'humanité toute entière doivent établir des méthodes efficaces pour influencer et contrôler les processus du développement du cadre de vie et s'assurer de l'équilibre nécessaire entre chaque niveau et chaque échelle de développement. Il n'est pas du ressort de la responsabilité professionnelle de déterminer les méthodes et les moyens de contrôler le développement, mais l'efficacité de l'activité professionnelle dépend du degré de l'engagement et du niveau d'intervention dans la société.

1. Il est de la responsabilité de l'administration à tous les niveaux de définir et de conduire des politiques pour les établissements humains. Ces plans et ces politiques doivent être des facteurs essentiels d'une stratégie générale de développement qui s'harmonise avec les politiques menées dans les domaines de l'industrialisation, l'agriculture, le bien-être social et la protection de l'environnement et de la culture.
2. Les politiques, les stratégies, les plans et les programmes exigent des outils de mise en place. Dans le domaine des établissements humains, ceux-ci prennent la forme d'institutions politiques, administratives ou techniques et permettent en même temps l'élaboration de codes de législation qui sous-tendent les programmes de développement humains et économiques.
3. Les politiques et programmes d'établissements humains doivent promouvoir et définir des normes minimums pour une qualité de vie décente. Ces normes varieront d'un pays à l'autre et dans le temps, et devront être suffisamment souples pour répondre à l'évolution des conditions et aux nouvelles exigences.
4. La construction des éléments qui constituent des établissements humains, qu'ils soient ruraux ou urbains, qu'il s'agisse du tracé de la voirie et de l'usage des techniques traditionnelles ou de technologies nouvelles, en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de la société, devrait être considérée comme un des secteurs principaux de l'économie et le principal créateur d'emplois significatifs plutôt que comme un effet secondaire des autres activités productives.
5. Le sol, en raison de sa rareté et du rôle essentiel qu'il joue dans les établissements humains, ne devrait pas être traité comme un bien commercial ordinaire. L'exploitation non contrôlée du sol et la disponibilité limitée du sol urbain sont des obstacles majeurs à la planification et à la réalisation d'un programme de développement dans l'intérêt public. Il serait souhaitable d'établir un cadre réglementaire qui permette l'utilisation ordonnée et utile des espaces urbains pour satisfaire les besoins des sociétés, et des solutions capables de permettre une amélioration réelle dans un avenir proche.
6. Dans les pays où le sol a été municipalisé, le problème de sa distribution est résolu. Mais le nouveau problème suscité par l'évaluation de la terre en relation avec son usage, un concept important dans le processus de planification, n'est pas résolu.

.../...

7. La planification doit prendre en compte la coordination, le contrôle et assurer le bon déroulement des différentes opérations en intégrant les éléments fournis par les usagers concernés.
8. Le design et la technologie de l'habitat, l'infrastructure et les services doivent correspondre à la demande actuelle, s'adapter aux besoins futurs et faire un usage judicieux des ressources et des savoir-faire locaux susceptibles de favoriser une amélioration croissante.
9. Les politiques nationales du logement doivent avoir pour but de fournir des logements et des équipements appropriés aux populations les moins favorisées et de répartir les ressources disponibles entre ceux qui en ont le plus besoin.
10. Les établissements humains sont caractérisés par des disparités importantes dans les niveaux de vie et les possibilités de les améliorer. Un développement harmonieux exige la réduction des disparités entre les zones rurales et les zones urbaines, entre les régions et à l'intérieur des régions elles-mêmes. Il faut adopter des politiques qui aient pour but de réduire les différences de niveaux de vie et d'opportunités entre les zones urbaines et rurales.
11. Il faut sensibiliser le public et les gouvernements à la planification, processus dynamique qui devrait comprendre non seulement la formulation des plans, mais aussi leur application et une mise à jour permanente de leurs effets.
12. Il faut faciliter la participation des citoyens en supprimant les obstacles politiques et institutionnels, et en fournissant des renseignements clairs et exacts. Il faut aussi la stimuler en provoquant des occasions d'intervenir au stade préliminaire et au cours des différentes opérations d'aménagement. La participation du public est un élément indispensable de la formulation des stratégies, de leur réalisation et de leur gestion ; elle devrait influencer l'ensemble des politiques gouvernementales dans le processus de décision afin de promouvoir le développement politique, social et économique des établissements humains.
13. La participation efficace du public exige la libre circulation des informations entre toutes les parties concernées, et devrait être fondée sur la connaissance, la compréhension mutuelle et la confiance.
14. Les objectifs principaux des politiques d'établissements humains devraient être de mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin des infrastructures et des services convenables, et à des prix correspondant à leurs ressources. La justice sociale dépend de la façon dont ces enseignements seront répartis parmi les populations et de leur degré d'accessibilité.
15. Les autorités qui règlementent le développement urbain doivent prendre des mesures immédiates pour empêcher que l'environnement ne se détériore davantage et lui rendre son authenticité en harmonie avec la santé et le bien-être des populations. Il faut prendre des mesures semblables dans les domaines de planification économique et urbaine, de la conception architecturale, dans les normes et critères pour la construction et dans la planification et dans les politiques de développement.

LES OBJECTIFS DES POLITIQUES D'ETABLISSEMENTS HUMAINS SONT INDISSOCIABLES DE CHACUN DES SECTEURS DE LA VIE SOCIALE ET ECONOMIQUE. LES SOLUTIONS AUX PROBLEMES DES ETABLISSEMENTS HUMAINS DOIVENT DESORMAIS ETRE CONCUES COMME UNE PARTIE INTEGRANTE DU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS ET DE LA COMMUNAUTE MONDIALE.

CONCLUSIONS

Nous travaillons dans un monde disparate et en mutation, il nous faut faire face à des situations et à des problèmes complexes, en utilisant des outils adaptés dans notre activité professionnelle. Mais notre responsabilité est de caractère universel. Il nous faut donner forme à de nouveaux environnements pour l'homme. Dans le monde contemporain, nous devons rechercher l'équilibre entre les moyens techniques et les finalités sociales à l'image de nos échelles de valeur, et entre le développement de la technologie et la culture.

Actuellement, le processus de développement traduit une tension permanente entre la culture traditionnelle et les nouvelles technologies qui menacent l'ordre existant. L'architecture semble être au centre de cette lutte en tant qu'art lié intimement à des technologies. Son histoire prouve, cependant, que l'équilibre nécessaire doit être recherché à différents niveaux du développement des techniques et de la civilisation.

La tâche des architectes et des planificateurs est de rechercher des types d'établissements humains reflétant les besoins et aspirations des sociétés, offrant des possibilités de choix et suscitant une réponse en établissant un dialogue permanent avec les usagers et leurs communautés. L'architecture et la culture peuvent être conçues comme modes d'expression individuelle où la distinction marquée entre le créateur et le consommateur cesse d'exister. La forme et le plan d'une ville et toutes les structures devraient exprimer une époque en changement, un nouvel ordre social et la dignité humaine enfin reconnue.

CES DECLARATIONS ET CONCLUSIONS N'ONT DE SENS QUE DANS UN MONDE OU REGNE LA PAIX ENTRE LES NATIONS. LES GOUVERNEMENTS DOIVENT S'ENGAGER SOLENNELLEMENT A MAINTENIR LA PAIX COMME BASE ESSENTIELLE POUR LA REALISATION DES BESOINS ET DES AMBITIONS DES PEUPLES A TRAVERS LE MONDE.